

Conseil Communal
Séance du 11 juin 2009

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER ;

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

Monsieur le Bourgmestre propose la modification du point 3 à savoir :

3. Convocation aux Assemblées Générales Ordinaires des Intercommunales Idélux – Idélux-Finances – AIVE et de la Société La Terrienne du Luxembourg : approbation des ordres du jour.

1. Ecole de Rosières : Partenariat Public Privé : approbation de la convention. (Présentation par Monsieur André BALON, Directeur du Service Général des Infrastructures Publiques Subventionnées).

Le Conseil Communal approuve la Convention de Gestion de projet entre la Communauté Française et la Commune de Vaux-sur-sûre concernant l'école de Rosières ainsi que l'ensemble des documents du marché.

Cette Convention fixe les droits et obligations de chacun des contractants et constitue l'engagement ferme du Pouvoir Organisateur à participer au marché.

Montant plafond de la redevance : 135.000 €/an dont 21,5% à charge du Pouvoir Organisateur.

2. Approbation du projet d'acte de vente d'un terrain forestier à Monsieur Dominique MOUTON.

Monsieur Mouton est invité à se retirer pour ce point.

Cette parcelle a été soustraite du régime forestier comme prévu par la loi en cas d'aliénation et est située à Martifet près de la ligne de chemin de fer.

Vente au prix de 578,40 euros.

Le Conseil Communal approuve le projet d'acte de vente.

Rappel : décision de principe du Conseil Communal du 24 juin 2008.

3. Convocation aux Assemblées Générales Ordinaires des Intercommunales Idélux – Idélux-Finances – AIVE et de la Société La Terrienne du Luxembourg : approbation des ordres du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits aux ordres du jour des Assemblées Générales Ordinaires du 24 juin 2009 des Intercommunales Idélux, Idélux-Finances et AIVE ainsi que sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Société La Terrienne du Luxembourg du 19 juin 2009.

4. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Intercommunale VIVALIA : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009 de l'Association Intercommunale VIVALIA selon la convocation du 26 mai 2009.